



L'Association des Amis de Jean Bosco recrute

Travailleur.se social.e (H/F)

SIAO

LOUVIGNY - CDD – 12 mois

Créés par une circulaire du 8 avril 2010, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) ont vu leur existence consacrée au plan législatif par la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). La circulaire du 17 décembre 2015 rappelle les missions du SIAO et les nouveautés introduites par la loi « ALUR ». L'article 30 de cette loi consacre le SIAO comme « plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile. ».

L'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la rue au logement développe le cadre réglementaire et donne un cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO, pour, à la fois mettre en œuvre la politique du Logement d'Abord dans les territoires, et assurer l'effectivité et la performance du Service Public de la rue au logement.

L'AAJB EN BREF

- **38** établissements et services
- Plus de **11.500** hommes, femmes, enfants et familles accompagnés
- **715** professionnels
- **13** directions d'établissements
- Un **champ d'action** riche : handicap, protection de l'enfance, logement/hébergement social et d'urgence, insertion professionnelle, personnes âgées, asile, médiation et parentalité.

Date de dépôt l'offre : 02/07/2026

DESCRIPTION DU POSTE

Intégré à l'équipe pluridisciplinaire du SIAO, ce professionnel de l'Association des Amis de Jean Bosco, travaille sous la responsabilité hiérarchique de la cheffe de service du Pôle veille sociale. Sa mission principale, menée en binôme avec un.e infirmier.e, consiste à évaluer et dresser un état des lieux des situations des personnes hébergées à l'hôtel pour des raisons de santé.

MISSIONS PRINCIPALES

- Réaliser un état des lieux exhaustifs des personnes hébergées à l'hôtel sur le département,
- Identifier l'adéquation entre les problématiques rencontrées et le recours à l'hébergement hôtelier,
- Conduire les évaluations sociales en lien avec un.e infirmier.e, dans le cadre d'un diagnostic médico-social partagé, permettant de proposer des orientations adaptées,
- Travailler en transversalité avec le Pôle hébergement logement du SIAO,
- Participer à la sécurisation des parcours des personnes hébergées,
- Assurer le lien avec les référent.e.s sociaux/les des personnes et les partenaires du territoire, et contribuer à la clarification de leurs rôles.

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.

PROFIL

- Diplôme d'Etat en travail social exigé
- Connaissance des enjeux, des dispositifs et des procédures liées à la prise en charge des publics en situation de grande vulnérabilité
- Maîtrise du SI SIAO
- Bonne maîtrise de l'outil informatique
- Sens de l'organisation, rigueur, capacité d'anticiper et de hiérarchiser les priorités
- Autonome, rigoureux.se et investi.e
- Force de propositions et de prise d'initiatives
- Très bonne capacité rédactionnelle
- Sens de la pédagogie et aisance relationnelle
- Savoir adapter ses propos en fonction des différent.e.s interlocuteur.ice.s
- Appétence à travailler en équipe et au rendu compte

CONDITIONS



Type de contrat : CDD 12 mois à temps plein



Rémunération : Selon expérience et grille indiciaire en vigueur [CCNT du 15/03/1966]



Autre : Permis B



Poste à pourvoir : 10/09/2026

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur CV accompagné d'une lettre de motivation à : si.secretariat@aajb.asso.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **candidatures étudiées au fil de l'eau**

« A compétences égales, une attention particulière sera accordée aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'article L.5212-2 du code du travail ».

Rejoindre l'AAJB c'est œuvrer au service des personnes en situation de vulnérabilité pour leur permettre d'être acteur de leur vie. C'est être acteur d'une société solidaire et inclusive. C'est intégrer un collectif engagé, porteur de valeurs humaines fortes. C'est aussi cultiver et développer ce pouvoir d'agir pour donner un sens à son engagement et s'ouvrir sur de nouvelles perspectives aujourd'hui incontournables, mais riches.